

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Eugène Mba : la démission est

LA session du Conseil municipal tenue hier a pris acte de la démission du maire de Libreville, un peu moins de six mois après son élection.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

L'ISSUE n'a pas varié. Même s'il y avait des tractations en coulisses pour voir les choses prendre une direction différente, elles n'ont pas prospéré. La session extraordinaire du Conseil municipal tenue à l'effet de notifier aux conseillers municipaux la démission du maire central de Libreville a été actée. Comme l'a indiqué la gouverneure de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba, "force est de constater que l'arrêté n° 000025/MI/PES/CAB.G du 1er juin 2021 n'a fait l'objet d'aucun recours de la part du démissionnaire, ni gracieux, ni hiérarchique, encore moins juridictionnel devant le juge administratif".

La gouverneure devait par ailleurs rappeler que, "en date du 26 mai 2021 le maire de la commune de Libreville m'a notifié sa décision de démissionner de la présidence du conseil municipal de ladite commune, dont j'ai accusé réception, en application des dispositions de l'article 95 de la loi organique n° 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation". Et elle d'en référer à la tutelle (ministre d'État en charge de l'Intérieur) pour information et conduite à tenir. Étant donné que l'initiative du maire de Libreville n'était pas assortie de la convocation d'une session extraordinaire (avec date, heure précise et lieu indiqué). Ce qui a donc suscité l'arrêté sus-indiqué. D'où elle devait préciser que "sans préjudice des dispositions de l'article 63 de la loi organique n° 001/2014 du 15 juin 2015 précitée qui donne compétence aux présidents des conseils locaux de convoquer les sessions, il revenait au maire de la commune de Libreville d'utiliser les voies de recours contre cet acte administratif unilatéral par mes soins, sans remettre en cause la procédure de démission. La démission de l'actuel maire étant constatée, ce dernier, a ajouté la gouverneure, "assure désormais l'expédition des affaires cou-

rantes jusqu'à l'élection de son successeur". En outre, "un arrêté du gouvernorat constatera cette démission et précisera le champ de compétence de l'intérim du maire de la commune de Libreville le moment venu", a précisé Marie-Françoise Dikoumba. Eugène Mba, lui, a rappelé que "le 29 décembre 2020, vous avez bien voulu m'élire à la prestigieuse fonction de maire de la commune de Libreville, et de facto, président du conseil municipal. (...) Permettez-moi, une fois de plus, de vous exprimer mon infinie gratitude". Et d'égrèner les principales actions qu'il a pu mener durant son court magistère à la tête de Libreville qui n'était qu'un maillon d'un mandat commencé deux ans auparavant et qu'il devait achever.

Lors de son installation officielle le 4 janvier 2021, il avait déroulé sa feuille de route et sa vision de la ville de Libreville, et le 10 mars, une session ordinaire du conseil municipal consacrée au budget primitif de l'exercice a été tenue. "Ce budget a été adopté et son exécution est en cours". Sans doute, comme pour le regretter, "un peu plus de 5 mois après ma prise de fonction, les aléas de la vie politique et les événements particuliers qui ont émaillé l'activité municipale ces derniers temps, me conduisent aujourd'hui à vous présenter ma démission du poste de président du conseil municipal de la commune de Libreville et de maire de ladite commune".

"Ces aléas de la vie politique et les événements particuliers" ont-ils eu raison de lui? En tout cas, pour Eugène Mba, "cette décision est motivée par le légitime souci de préserver la sérénité au sein de notre institution et de maintenir la cohésion et la bonne entente au sein de ma famille politique, le PDG, pour lequel je reste un militant discipliné et fidèle". Dans tous les cas, la manière dont les choses se sont déroulées semble ne pas avoir été du goût du groupe politique RMP-UN qui anime l'opposition municipale (lire par ailleurs).



Une vue du bureau de la session, avec à droite la gouverneure de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba

FLORILÈGE

LE MAIRE EUGENE MBA

■ Un peu plus de 5 mois après ma prise de fonction, les aléas de la vie politique et les événements particuliers qui ont émaillé l'activité municipale ces derniers temps, me conduisent aujourd'hui à vous présenter ma démission.

■ Cette décision est motivée par le légitime souci de préserver la sérénité au sein de notre institution et de maintenir la cohésion et la bonne entente au sein de ma famille politique, le Parti démocratique gabonais pour lequel je reste un militant discipliné et fidèle.

■ Conformément aux dispositions de l'article 95 de la Loi organique relative à la Décentralisation, je continuerai à exercer mes fonctions, avec abnégation et dévouement.

■ C'est avec détermination et dévouement que je continuerai à assumer, à vos côtés, dans un esprit constructif, ma fonction de Conseiller Municipal.

actée



ba, et le maire sortant Eugène Mba (2è à partir de la droite).

Sérénité et cohésion comme leitmotiv



Photo : Antoine ESSONNE NDONG

ENA
Libreville/Gabon

PLUS d'une fois, les mots "discipline, sérénité et cohésion" sont revenus hier lors des interventions à l'occasion de la session municipale extraordinaire consacrée à la notification aux Conseillers municipaux de Libreville de la démission du maire central actuel, Eugène Mba. Une insistance qui semble indiquer sinon un malaise. De fait, la valse des maires dans la première et plus grande ville du Gabon n'est pas un indicateur très rassurant. Surtout que bien que largement majoritaire, le PDG a, à ses côtés, d'autres formations politiques au sein de

ce Conseil municipal. Le rappel de ces valeurs – "discipline, sérénité et cohésion" – trahit une ambiance qui n'est pas pour favoriser le développement d'une vision clairement partagée. Et ce n'est pas de bon augure lorsque l'on voit une capitale empêtrée dans une kyrielle de préoccupations et se débat pour en sortir. La solidité d'une équipe tient aussi de ces notions sans lesquelles il serait difficile, voire impossible, d'atteindre les résultats escomptés. Le départ de l'actuel maire de la tête de l'institution consacrera-t-il la promotion de ces valeurs cardinales au sein des différents personnels? L'avenir nous renseignera.

L'opposition municipale courroucée...



Photo: DR

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LE dépôt de tablier d'Eugène Mba de la tête du conseil municipal de Libreville passe très mal au sein d'une frange de la population et de la classe politique, notamment l'opposition municipale. Laquelle opposition municipale fustige le mode opératoire utilisé. Un courroux que n'a pas caché François Ondo Edou, conseiller municipal du 2e arrondissement de la commune de Libreville qui qualifie ladite démission de "parodie". "(...) Nous condamnons cet acte qui est une violation de la loi sur la décentralisation. C'est le conseil municipal de Libreville et lui seul qui doit

poser un certain nombre d'actes, notamment en pareille circonstance", a-t-il déclaré sans ambages. Aux yeux de Laurent Bilie Bi Essono, vice-président du groupe politique RPM-UN à l'Hôtel de Ville de Libreville, "c'est la première fois dans l'histoire du conseil municipal de Libreville que nous assistons à une telle mascarade de session de conseil municipal. Les conseillers municipaux sont convoqués, pour la première fois, pour écouter la lecture d'une lettre de démission qu'on leur présente à distance. Nous ne sommes pas en possession des différentes lettres qui nous ont été présentées. Toutes les procédures inhérentes à la convocation de cette session ont

été violées. (...) Nous sortons d'une session extraordinaire dans tous les sens. On n'a rien demandé aux conseillers municipaux. Des lettres ont été lues et la séance a été levée". Cette session extraordinaire du conseil municipal va, sans aucun doute, charrier moult commentaires et autres interprétations. Dans tous les cas, il convient de noter une forme d'instabilité évidente et observable à l'Hôtel de Ville de Libreville. En effet, rien que pour le mandat en cours, deux édiles se sont déjà succédé en moins de deux ans, avec un intérimaire entre les deux; une grande première dans l'histoire du conseil municipal de la capitale gabonaise.